

NOTICE POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION SPORTIVE EXCEPTIONNELLE OU MANIFESTATION ANNUELLE

Afin de procéder à une demande de subvention sportive exceptionnelle ou manifestation annuelle, deux critères sont primordiaux :

- **Le lieu de résidence de votre association doit se trouver sur le territoire**
- **Les activités réalisées doivent avoir lieu sur le territoire**

Le formulaire ainsi que les pièces justificatives, sont à retourner au plus tard le **30 mai**, à Madame Valérie Peltier Simon, responsable du service Animation Jeunesse & Sport, à l'adresse mail suivante : vpeltiersimon@terroirdecaux.net.

L'attribution des dotations se fera début septembre.

PIECES A FOURNIR

- Formulaire de demande de subvention sportive exceptionnelle ou manifestation annuelle
- Bilan prévisionnel détaillé de l'action
- R.I.B.